

Décision

Générale

colonial

Décision n° 08-48-1901 .chargeant M. Vennat, sous-chef de bureau des Secrétariats généraux, de la direction du bureau des finances.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 novembre 1901

Numéro JO
n° 48 du 01/12/1901

Date du numéro
1 décembre 1901

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonies décret du 18 Juin 1884

Vull'arrêté en date du 10 Août organisant les attributions des bureaux du Secrétariat Général.

Vull'arrivée dans la Colonie de M. Vennat, sous-chef de bureau de 1re classe des Secrétariats Généraux.

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier, — M. Vennat, sous-chef de bureau de 1 classe des Secrétariats Généraux reprendra à compter du Novembre, la direction du Bureau des Finances. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera, et inscrite au Journal

ORMIERES